

# Adhésion chèques vacances 2018

Vous allez bientôt recevoir vos chèques vacances –si vous en avez fait la demande – et il est déjà temps de songer à ceux de l'année prochaine.

Les prélèvements mensuels de votre épargne commenceront **dès juillet 2017 pour se terminer en avril 2018.**

Si vous n'avez pas encore fourni **l'avis d'imposition 2016 (sur les revenus 2015) du foyer fiscal**, mentionnant le revenu fiscal de référence et le nombre de parts, merci de le joindre à votre bulletin d'adhésion. **Les salariés vivant en union libre doivent fournir l'avis d'imposition de leur conjoint (e).** Comme les années précédentes, en l'absence d'avis d'imposition, vous serez automatiquement référencé dans la tranche la plus élevée (tranche F).

Pour les salariés à temps partiel (CDI ou CDD) ayant d'autres employeurs que l'A.D.A.P.E.I. 61, la cotisation mensuelle du C.E.D. sera proratisée en fonction de leur temps de travail à l'A.D.A.P.E.I. 61.

## Bulletin d'adhésion à retourner impérativement avant le jeudi 18 mai 2017

**NOM :** .....

**Prénom :** .....

**Etablissement :** .....

- Tranche A
- Tranche B
- Tranche C
- Tranche D
- Tranche E
- Tranche F

**Vous êtes dans la tranche F, nous n'avons pas votre avis d'imposition**

**OUI** je souhaite adhérer

**NON** je ne souhaite pas adhérer

**CDI**       **CDD** (**minimum 6 mois consécutifs**) – Date de début du contrat : .....

**Temps de travail A.D.A.P.E.I. 61 :** ..... % E.T.P.

**Autre(s) employeur(s) que l'A.D.A.P.E.I. 61 :**       oui       non

Tranche	Tranche quotient familial	Épargne salariale mensuelle (sur 10 mois)	Cotisation mensuelle du CED (sur 10 mois)	Valeur mensuelle des chèques vacances	Valeur totale annuelle des chèques vacances
A	De 0 à 500 €	12.35 €	17.65 €	30 €	300 €
B	De 501 à 812 €	14.85 €	15.15 €	30 €	300 €
C	De 813 à 1 125 €	17.35 €	12.65 €	30 €	300 €
D	De 1 126 à 1 437 €	19.80 €	10.20 €	30 €	300 €
E	De 1 438 à 1 750 €	22.30 €	7.70 €	30 €	300 €
F	+ de 1 750 €	24.75 €	5.25 €	30 €	300 €

*Pour information votre quotient familial a été calculé de la façon suivante :*

*Revenu fiscal de référence (salarié + conjoint) divisé par 12*

*Nombre de parts*

*= Quotient familial mensuel*

Le .....  
(Signature du salarié)